



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 22 septembre 2022

Question écrite urgente

Blocage unilatéral du quai des Bergues par la Ville de Genève

Les commerçants du quai des Bergues subissent de plein fouet la politique anti-voitures menée par le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le quai des Bergues est de longue date lié au développement du tourisme à Genève, tout comme le prestigieux Hôtel des Bergues, qui est le premier hôtel qui ait vu le jour à Genève. Des banques, des boutiques et des commerces haut de gamme appréciés par une clientèle à fort pouvoir d'achat sont établis le long du quai. Tous ces établissements s'acquittent de loyers élevés, en rapport avec la renommée des lieux.

Les commerçants du quai des Bergues ont subi de plein fouet une baisse de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 30% lors des travaux et des interruptions de la circulation et la suppression des places de stationnement. Ensuite, la crise du covid a eu un impact sur la clientèle étrangère, sensiblement moins nombreuse avec les mesures restrictives prises aux fins de lutter contre la pandémie.

Dans le dossier du quai des Bergues, la Ville de Genève et le canton se seraient coordonnés afin de rouvrir la circulation sur les quais dans les meilleurs délais et de pénaliser le moins possible l'accessibilité du secteur. Une zone 20 km/heure avait été actée et validée par les deux parties sous forme d'accord.

Pourtant, la Ville de Genève vient encore de poser cet été des interdictions de circuler accompagnées de la suppression des places de stationnement. Des panneaux indiquaient la durée de la fermeture provisoire. La mesure, prétendument provisoire, a été prolongée jusqu'à fin novembre sans la moindre concertation. Dès le début septembre, des automobilistes ont

d'ailleurs été amendés, alors que le quai aurait dû être rouvert à la circulation automobile.

Mes questions sont les suivantes :

- *Le canton a-t-il validé les interdictions de circuler sur le quai des Bergues et leur prolongation ? Comment les justifie-t-il ?*
- *Qui indemniserà la perte de chiffre d'affaires des hôtels, des commerces, etc. ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.